

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 123

Artikel: L'idée marche...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 6.50
Le Numéro.... . 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: En route pour les 1732 abonnés... — L'idée marche: E. Gd. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale A. LEUCH-REINECK. — Carrières féminines: Surintendantes d'usines: Mina VALLETTE. — II^e Congrès national suisse pour les Intérêts féminins (Berne, 2-6 octobre 1921). — Les femmes et les livres: Jacqueline DE LA HARPE. — La paradoxale arithmétique: *Le Mouvement Féministe*. — En réponse... — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

En route pour les 1732 Abonnés...

Grâce aux efforts redoublés de plusieurs de nos fidèles amis, nous avons, cette quinzaine, non seulement rattrapé notre chiffre d'abonnés de l'année dernière, mais encore enregistré une avance de 11 abonnés sur 1920. Notre déficit n'était plus, en effet, au 25 juin, que de 2 abonnés, et depuis cette date nous avons gagné

13 abonnés nouveaux

Merci de tout cœur à celles qui, sans se lasser, font autour d'elles une propagande intense pour notre journal, et qui sont parvenues à ce très beau résultat.

Mais... ne nous laissons point endormir par ce succès. Pour vivre, le MOUVEMENT FÉMINISTE a besoin de

1732 abonnés,

pas un de plus, pas un de moins. C'est donc à ce chiffre qu'il nous faut dès maintenant viser. Et nous savons qu'avec l'aide de nos amis, nous y parviendrons. Pas du premier coup, sans doute. Pouvons-nous fixer le but de

200 nouveaux abonnés

à trouver d'ici à la fin de l'année? Ce sera la première étape de cet effort vers la situation pécuniaire assurée de notre journal.

En route donc.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE“

(Lire plus loin notre article: La paradoxale arithmétique, pour les détails sur nos perspectives financières.)

L'IDÉE MARCHE...

Un télégramme de Bucarest daté du 2 juillet nous a apporté la bonne nouvelle que le Sénat roumain avait, à une forte majorité, reconnu le droit de vote municipal aux femmes. Voilà encore un nom à ajouter à la liste qui s'allonge de plus en plus des pays où l'on ne persiste pas, sous des prétextes divers, à traiter les femmes comme des mineures incapables de comprendre quoi que ce soit à ce qui n'est pas chiffons ou ménage. Et voilà encore une fois notre démocratie Suisse, où l'on dépense pourtant des sommes considérables pour l'instruction publique, laissée en queue... Car qui dira que les femmes roumaines sont plus préparées que nous autres à exercer les droits de citoyennes? Et qui prétendra que le vote des femmes est chose purement anglo-saxonne ou scandinave, incompatible avec des mentalités

plus méridionales ou latines, quand on le voit s'établir en Roumanie comme en Belgique, et obtenir, dans ce dernier pays notamment, dès le premier coup, des résultats dont M. Paul Hymans, membre du Conseil de la Société des Nations, se déclarait tout récemment encore l'admirateur sans réserve? C'est à se faire prendre la tête à deux mains devant certaines mentalités comme il s'en révèle encore chez nous, au cours de discussions dans des séances de Commissions ou de Grand Conseil...¹

D'ailleurs, tant au point de vue des droits politiques que de l'accession des femmes à de nouvelles carrières ou de la participation des femmes à des travaux d'intérêt général, des progrès sont à signaler un peu partout à travers le monde. Les femmes d'Amsterdam, qui représentent à elles seules à peu près la dixième partie de la population féminine toute entière du royaume, ont voté pour la première fois pour l'élection du Conseil Municipal de cette ville, auquel six femmes ont été élues. Des détails pittoresques nous parviennent sur cette première manifestation de leurs droits des citoyennes hollandaises: par exemple, la première électrice qui se présenta à un bureau de vote fut galamment accueillie avec des fleurs par les membres de ce bureau! Est-ce la preuve que la participation féminine adoucit les mœurs électorales?? — Plusieurs femmes également font partie d'un autre Parlement, infiniment plus agité et révolutionnaire celui-là que le paisible Conseil Municipal d'Amsterdam, dont le nom seul évoque un tableau de Rembrandt: six femmes ont été élues au Parlement Sinn-fein du Sud de l'Irlande et deux au Parlement du Nord. On dit aussi que les femmes ont voté dans la proportion du 80% aux élections d'avril dernier à Fiume. Pour tardive que soit cette nouvelle, elle n'en est pas moins intéressante.

D'autre part, et après l'Angleterre, qui a ouvert récemment, comme nous l'avons relaté, la carrière d'avocate aux femmes, voici maintenant le tour de la Belgique, où un projet de loi sur ce sujet vient d'être voté à l'unanimité moins une voix (on fera bien de conserver pour la postérité le nom de ce député si fermement attaché jusqu'au bout aux privilèges masculins: M. Wœsté.) Et cette votation rappelle le nom d'une des

¹ La Commission du Grand Conseil de Genève, chargée de rapporter sur la question du suffrage des femmes présentée par l'initiative populaire, vient de se partager en une majorité antisuffragiste de 5 membres et une minorité suffragiste de 4 membres. D'où naturellement deux rapports contradictoires qui seront présentés au Grand Conseil dans sa prochaine session.



E 1436

vaillantes pionnières de l'émancipation des femmes en Belgique, M^{lle} Marie Popelin, décédée en 1914, sauf erreur. La première doctoresse en droit de l'Université de Bruxelles, M^{lle} Popelin se vit écarter du barreau belge par un arrêté de la Cour d'appel en 1883. C'est donc dire qu'il a fallu près de trente ans de luttes et une guerre mondiale pour arriver à un état de choses que, par ailleurs, on considère comme tout simple et naturel. A titre d'exemple, cela peut être un encouragement pour l'avenir de nos revendications ! — En Norvège, c'est alors le pastorat qui vient d'être ouvert aux femmes, puisque que M^{lle} Steinswick — que se rappellent certainement les congressistes venus à Genève l'an dernier — a été appelée à prêcher devant un auditoire considérable à Christiania. On sait que l'accession des femmes au pastorat a fait en Norvège l'objet de discussions passionnées, si bien que la demande adressée au gouvernement, lors du Congrès international suffragiste de 1911, pour que Rev. Anna Shaw pût prononcer le sermon d'ouverture d'usage de chaque Congrès, créa presque un incident diplomatique ! Cet épisode peut faire mesurer le chemin parcouru depuis lors.

Signalons encore le vœu qu'a proposé à la Conférence internationale des Associations pour la Société des Nations, Lady Gladstone, en faveur de la participation toujours plus active et toujours plus grande des femmes aux travaux de la Société des Nations — vœu que la collaboration si efficace et si intelligente de Lady Gladstone elle-même à toutes ces discussions a fait adopter à l'unanimité. Et plus récemment, le fait qu'une femme et une féministe, M^{lle} Henny Forchhammer, a été nommée vice-présidente de la Conférence internationale contre la traite des femmes. Pour long et rude que soit notre chemin, il est donc jalonné d'étapes qui permettent de reprendre chaque fois un nouveau courage. E. Gd.

P.-S. — Nous sommes en retard pour annoncer à nos lecteurs la constitution définitive d'un nouvel organisme suffragiste à Zurich: la Ligue cantonale zurichoise pour le suffrage féminin (*Kant. Zürch. Bund für Frauenstimmrecht*). L'idée en est née après la défaite du 8 février 1920, qui a montré la nécessité absolue de grouper tous ceux, hommes et femmes, qui, dans le canton, avaient manifesté de la sympathie et de l'intérêt pour notre cause, et cela non pas en une Association étroite, au cadre rigide, avec des obligations définies pour ses membres, mais au contraire en une organisation souple et large, qui permette des adhésions en grand nombre, et une propagande plus étendue. Les statuts prévoient, en effet, non seulement des membres réguliers, mais encore des « amis » de la cause suffragiste, qui se contentent d'une simple déclaration à cet égard. Nous avons vu ce système fonctionner autrefois en Angleterre, où il donnait d'excellents résultats, en permettant aux suffragistes de savoir sur quels amis, non pas militants, non pas actifs, mais *amis* cependant, ils pouvaient compter à l'occasion. On ne peut donc que féliciter les suffragistes zurichois de l'avoir si bien adapté aux besoins de leur canton.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire d'été de notre Parlement a duré 3 semaines, avec de fréquentes séances de relevée, surtout au Conseil national. Mais l'effet a été contraire à ce qu'on pouvait en attendre : la montagne de motions et d'interpellations s'est accrue en quantité plus grande qu'elle n'a diminué, malgré plusieurs journées consacrées uniquement à laisser s'exhaler cette

souape de sûreté de l'opinion personnelle des députés ou de celle de leurs partis, auprès desquels ils désirent se recommander avant les réélections. Cette tendance à critiquer tout ce qui se fait montre une fois de plus combien il est difficile de revenir à un état économique plus stable, et comment toute mesure fédérale lésant par la force des choses les intérêts des uns ou des autres est fatalement destinée à être combattue. Bien des institutions qu'on admettait, sans s'en plaindre, lorsqu'elles étaient appuyées sur une longue tradition, deviennent sujet à critique à un moment où tout est flottant et facile à renverser. L'absence de base immuable se manifeste aussi dans la manière d'user ou d'abuser de la Constitution. Les partis y font appel par opportunisme et non par conviction lorsqu'il s'agit d'embarrasser leurs adversaires ou le Conseil Fédéral — et cela pas toujours à tort, nous sommes fâchées de le dire.

Mais passons au travail des Chambres. Nous y retrouvons plusieurs des questions que nous connaissons déjà, soit qu'elles passent à l'autre Chambre, soit qu'elles soient ramenées à l'ordre du jour par des interpellations. Ainsi le Conseil des Etats ayant refusé d'entrer en matière sur l'éligibilité des fonctionnaires fédéraux, la motion revient au Conseil National qui l'avait adoptée, nos lecteurs se le rappellent, avec une très faible majorité. Il s'en suit une grande indécision au National : est-ce à une de ces « divergences » habituelles, qu'on résout en cherchant la formule intermédiaire à laquelle les deux Chambres pourront adhérer ? ou bien est-ce que la non entrée en matière de la seconde Chambre est une manifestation de nature différente, qui enterre définitivement la question ? Le Conseil National a passé bien des heures à discuter et à voter sur ce casse-tête. Comme Pénélope, il défaisait le soir ce qu'il avait fait pendant la journée, acceptant, puis refusant tour à tour, avec des majorités de 2 ou 3 voix, de reprendre la question de fonds. C'est à peu près ainsi que les antiféministes se plaisent à dépeindre le futur parlement de femmes ! A la fin on se rallie à l'opinion des Etats, mais l'indécision reprend de plus belle pour savoir si les députés actuels seront tolérés jusqu'aux élections d'octobre 1922, ou encore jusqu'à ce que l'initiative populaire qui se prépare ait dit le dernier mot. Le député vaudois, M. Bersier, a réussi à retourner le char en dernière heure et à faire refuser aux fonctionnaires le droit de siéger encore plus longtemps.

Deux conseillers fédéraux, MM. Musy et Schulthess, ont eu à supporter et à refouler une avalanche de reproches sur les mesures fiscales et économiques dont ils nous ont fait cadeau. M. Musy prend la défense du projet de l'impôt de guerre, dont la première perception prévue pour 1921, tombe, il est vrai, à un moment de crise économique très grave. Le postulat de M. Mosimann de ne prélever le premier quart de cet impôt qu'en 1922 est adopté. En outre, la loi est modifiée dans ce sens que chacun sera libre de choisir comme base de déclaration la moyenne des revenus, ou de 1917-1918, ou de 1919-1920. Cette facilité est nécessaire pour tenir compte de la situation modifiée de l'industrie et de l'agriculture. Mais M. Musy tient bon à l'assaut qui est livré au fameux formulaire à 75 questions, que beaucoup de députés déclarent impossible à comprendre. D'autres, cependant, prennent sa défense et disent qu'il est encore plus simple que leur formulaire d'impôt cantonal ! Comme 100.000 de ces malheureuses feuilles sont déjà rentrées, le chef du Département des finances se refuse absolument à procéder à une autre édition — qui du reste, affirme-t-il, ne comporterait presque aucune simplification.

L'autre assaut est livré à M. Schulthess à propos des restrictions d'importation et du tarif douanier. Les deux mesures n'ont